



Réunion du Conseil municipal

(Article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira en Mairie,
Le vendredi 23 août 2019, à 18 h 45, en séance publique.
Affiché le 13 août 2019

ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

- 0/ Adoption du procès-verbal du 9 juillet 2019
 - 1/ Gouvernance Communauté de communes du Pays foyen
 - 2/ Cession parcelles BI 54 et 50 Lieudit l'Enclos
 - 3/ Emprunt Caisse d'Epargne – Avenant 1
 - 4/ Modification du tableau des effectifs
- Questions diverses.

Le Maire,

Didier TEYSSANDIER

